

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Question n° 46

Objet : APPROBATION DU SCHEMA STRATEGIQUE CYCLABLE DE LA CA VAL PARISIS.

L'an deux mille vingt,

Le 14 septembre, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 8 septembre 2020, s'est réuni à Franconville – 95 130 – Centre Saint-Exupéry – 32, bis rue de la Station, en séance publique, sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Etaient présents : Yannick BOËDEC, Président

Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Florence PORTELLI, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Jean-Noël CARPENTIER, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, vice-Présidents,
Sandrine LE MOING, Philippe BARAT, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Jean AUBIN, Nicole LANASPRES, Jacqueline HUCHIN, Marie-Christine CAVECCHI, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Françoise GONZALEZ, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, Marie-Pierre JEZEQUEL, Marie-Evelyne CHRISTIN, Jean-François DUPLAND, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Henri FERNANDEZ, Maryse MENEY, Nathalie BAUDOIN – CUSSET, Laurence TROUZIER-EVÊQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Carole CAUZARD, Camille CARON, Etienne LE BÉCHEC, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Christine MATTEI, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Carole FAIDHERBE, Patrick BOULLÉ, Corinne JOUBERT, Nathalie CAPBLANC, Stéphane LARTIGUE, Pascal LAUGARO, Aline ROGER, Eric BOSC, Frédéric PURGAL, Thomas COTTINET, Franck GAILLARD, Sabrina FORTUNATO, Cécile RILHAC, Nathalie JOLLY, Miloud GOUAL, Xavier DUBOURG, Youcef KHINACHE, Saliha DAHMANI, Célia JACQUET-LÉGER, Carole CHESNEAU, Bernard LE DUS, Modeste MARQUES, Nicolas KOWBASIUK, Lucie MICCOLI, Darine BOUADIS, Tom MORISSE, Paul MAUGIS, Conseillers Communautaires,

Etaient absents et représentés :

Benoît BLANCHARD par Didier LEDEUR,
Marc SCHWEITZER par Carole CAUZARD,
Zouina MENNAD par Gilbert AH-YU,
Sébastien MEURANT par Sandra BILLET,
Céline BOUVET par Xavier HAQUIN,
Jocelyn RIVY par Yannick BOËDEC,

Était absent :

Nicolas PONCHEL,

Secrétaire de Séance : Nicolas KOWBASIUK

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20 heures 05

Nombre de membres en exercice : 87
Nombre de présents : 80
Nombre de pouvoirs : 06
Nombre de votants : 86

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code des transports,
Vu le Plan Régional Vélo, adopté par le Conseil Régional d'Île-de-France le 18 mai 2017
Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Val Parisis, notamment l'article II/C/10, lui reconnaissant une compétence en matière de modes doux,
Vu la délibération N° D/2019/119 du conseil communautaire du 30 septembre 2019 adoptant la cartographie du plan vélo communautaire,
Vu la délibération N° D/2019/120 du conseil communautaire du 30 septembre 2019 approuvant le plan pluriannuel d'investissement pour la réalisation des aménagements cyclables du plan vélo communautaire,
Considérant les objectifs du Plan de déplacements urbains d'Île-de-France, en particulier celui relatif au développement de la pratique du vélo,
Considérant la nécessité de répondre aux enjeux de mobilité sur le territoire communautaire en rééquilibrant les modes de déplacements au profit des modes de déplacement actifs et peu polluants,
Considérant le souhait de la Communauté d'agglomération Val Parisis de développer puis de mettre en œuvre une stratégie territoriale de développement de la pratique cyclable afin de s'inscrire dans le Plan Vélo Régional,
Considérant le souhait de la Communauté d'agglomération Val Parisis d'obtenir des financements dans le cadre du Plan Vélo Régional, permettant de mettre en œuvre ladite stratégie,
Vu l'avis favorable de la Commission transports et mobilités douces du 2 septembre 2020,
Vu l'avis favorable du Bureau du 8 septembre 2020,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le schéma stratégique cyclable de la CA Val Parisis, ci-annexé,

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré ce jour à Franconville.

Pour extrait conforme,

Par délégation du Président,
Le Directeur général des services,


Daniel SIMARD

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »